

PRINCES CONQUÉRANTS ET BOURGEOIS CALCULATEURS

Le poids des réseaux urbains dans la formation des états

Wim BLOCKMANS

Dans le cadre de l'intérêt accru pour la genèse de l'État moderne en Europe une discussion nouvelle s'est engagée sur les mérites des théories anciennes, tandis que de nouvelles théories ont été ébauchées. Les études d'Otto Hintze¹ et de Norbert Elias² sont analysées de nouveau³, et des approches théoriques originales sont dues, entre autres, à Charles Tilly⁴ et à Perry Anderson⁵. On constate avec joie que les sciences sociales et l'histoire tendent à entrer en un dialogue fructueux et constructif. Il semble même que nous sommes au point de la recherche d'un nouveau paradigme.

Toutefois, la tâche reste difficile. La genèse des États relève en effet typiquement des phénomènes de grande échelle et de longue durée, réfractaires aux tentatives à les enfermer dans un modèle. Tout modèle devrait, en effet, être à la fois dynamique et représenter un système complexe à l'intérieur et ouvert aux influences exogènes d'ordres différents. Si les modèles développés par les politologues se caractérisaient souvent par l'absence de changements dans le temps et par la clôture de leur système⁶, une tendance nouvelle se dessine qui prête bien attention aux complexités du développement⁷. Seulement, en se rapprochant de la réalité historique, les modèles perdent souvent de leur simplicité attractive.

1. OTTO HINTZE, « Weltgeschichtliche Bedingungen der Repräsentativverfassung », dans *Historische Zeitschrift*, 143 (1931), p. 1-47, réimprimé dans : *Gesammelte Abhandlungen*, Bd.1, éd. G. OESTREICH Göttingen 1962. Traduction anglaise dans : *The Historical Essays of Otto Hintze*, éd. F. GILBERT, New York-Oxford 1975.

2. NORBERT ELIAS, *Ueber den Prozess der Zivilisation*, 2 vols., Bâle 1939, réédité à Munich 1969 et traduit depuis en plusieurs langues.

3. H.G. KOENIGSBERGER, *Dominium Regale or Dominium Politicum et Regale. Monarchies and Parliaments in early modern Europe*. Inaugural Lecture at University of London King's College 1975, réimprimé à plusieurs reprises dont, le plus récemment, dans ses *Politicians and Virtuosos : Essays in Early Modern History*, Londres 1985.

4. CHARLES TILLY, éd., *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton 1975.

5. PERRY ANDERSON, *Lineages of the Absolutist State*, Londres 1975.

6. Critique des théories disponibles chez TILLY, *Formation*, p. 602-632.

7. ARISTIDE ZOLBERG, « Beyond the Nation-State : comparative Politics in global Perspective », dans JAN BERTING, WIM BLOCKMANS, édés. *Beyond Progress and Development*, Aldershot 1987.

l'ensemble des forces interactives, c'est à dire le système d'états. Ces constatations nous amènent à considérer de plus près ces facteurs, tout en gardant en mémoire la nécessité de différencier selon les types d'états.

Le caractère commun qui nous permet de définir ces trois types comme appartenant à la catégorie générale d'État, tient au contrôle des moyens de violence physique. Max Weber et Norbert Elias jugent que la caractéristique ultime et principale d'un État réside dans la prétention de monopoliser l'usage légitime de la violence physique (*Gewaltsmonopol*). Cela ne signifie pas que les États ne pouvaient se maintenir que par l'exercice de ce pouvoir; mais quelles que soient les fonctions que les États puissent s'être attribuées, ils ont tous en commun, qu'en dernière instance ils peuvent avoir recours à la violence et qu'originellement ils en dérivent leur propre existence et le tracé de leurs frontières. Dans cette tradition, nous adoptons la définition de Charles Tilly : indépendamment de leur nature et leurs dimensions, les États sont des institutions relativement autonomes, centralisées et différenciées « dont les agents prétendent de contrôler avec plus ou moins de succès les plus importants moyens de violence dans un territoire »¹⁶.

Elias estimait également important le monopole de la taxation; en fait ce facteur n'est pas indépendant du contrôle des moyens de violence physique qui permet de lever des taxes. D'autre part, on peut retourner l'argument parce que l'accumulation de moyens de violence n'est concevable sans prélèvements que dans des sociétés très peu évoluées. Toutefois, la taxation n'est qu'un des moyens pour atteindre le but général, l'exercice du pouvoir; le pouvoir étant défini comme la possibilité de réduire la liberté de choix d'autrui, les moyens de persuasion, donc en dernier lieu la force physique, doit être admis comme le critère le plus général.

Les réseaux urbains

Deux livres récents ont attiré l'attention sur l'urbanisation en Europe dans ses rapports avec les systèmes économiques et politiques. Jan De Vries a démontré clairement que vers 1500 il y avait trois pôles majeurs de « potentiel urbain » : Naples, l'Italie du Nord et la zone de Bruges à Anvers. Il constate une corrélation étroite entre les dimensions démographiques d'un réseau urbain et ses fonctions économiques comme centre d'une économie-monde telle que l'a définie Fernand Braudel¹⁷. Aucun de ces centres du capitalisme commercial n'était une capitale dans un état territorial ou composite. Au contraire elles commandaient plutôt des cités-état, comme ce serait le cas, bien que sous une forme différente, d'Amsterdam aux XVII^e-XVIII^e siècles. Les villes flamandes et brabançonnaises se trouvaient incorporées dans un état composite à la fin du XIV^e et au XV^e siècle. Les premières surtout ont lutté durement pour sauvegarder leur autonomie vis à vis de cet état, à

16. Charles TILLY, « War Making and State Making as Organised Crime », dans : P.B. EVANS, D. RUESCHEMEYER, Th. SKOCPOL, *Bringing the state back in*, Cambridge, 1985 p. 170.

17. Jan DE VRIES, *European Urbanization 1500-1800*, Cambridge 1984, p. 159-160, et Charles TILLY, « Space for Capital, Space for States », dans *Theory and Society*, 15 (1986) p. 301-309.

travers une série de révoltes longues. La révolution des Pays-Bas dans le dernier tiers du XVI^e siècle est la continuation logique de cette épreuve de forces séculaire entre les grandes villes et l'état; la Hollande, fortement urbanisée depuis le XV^e siècle, s'est alors jointe aux contrepoints des principautés méridionales. Le déroulement de cette révolution et la manière dont elle a contribué au déplacement du centre de l'économie-monde d'Anvers vers Amsterdam, en dehors donc de l'état composite des Habsbourg, confirment la thèse qui semble se dégager des chiffres et des cartes de De Vries : du XIV^e au XVII^e siècle, les centres du capitalisme commercial se trouvent en dehors des états territoriaux ou composites gouvernés par des monarchies féodales. Lorsqu'il y avait quand-même incorporation d'une métropole dans un tel état, un conflit dur s'annonce.

Quittons le niveau des sommets pour observer l'urbanisation en général. Pour le bas moyen âge, on peut avancer le nombre minimal de 2 000 habitants pour définir le phénomène urbain; on peut le classier en choisissant des paliers au double de la classe inférieure¹⁸. En distinguant ainsi 5 classes de villes (au moins 2 000 habitants, 4 000, 8 000, 16 000 et 32 000), deux zones de haute urbanisation se prononcent selon le nombre et la densité de grandes villes : l'Italie et les Pays-Bas méridionaux. Dans cette dernière région, on note vers 1500 la présence de 4 villes de la catégorie supérieure, à savoir (par ordre de grandeur) Gand, Anvers, Bruges et Bruxelles. Elles se trouvent à une distance de 120 kilomètres au maximum. Sept villes appartiennent à la catégorie de 16 à 31 900 habitants, à savoir Malines, Bois-le-Duc, Liège, Lille, Saint-Omer, Arras et Louvain. La dernière est située à une vingtaine de kilomètres de Bruxelles, la première est distante aussi de vingt kilomètres environ aussi bien d'Anvers que de Bruxelles. Jan De Vries a calculé le nombre de villes avec au moins 10 000 habitants. Pour le Nord-Ouest de l'Europe vers 1500, il en a dénombré 30; selon les données les plus récentes, les Pays-Bas bourguignons en comptaient certainement 24. Le nombre de villes ayant entre 2 000 et 16 000 habitants s'y élève à 75. Aucune ville des Pays-Bas septentrionaux n'atteignit le palier de 16 000 avant 1500. Dans l'ensemble des Pays-Bas, 34 % de la population vivait dans des villes (définies ici seulement selon le critère juridique). La Hollande et la Flandre avaient un taux d'urbanisation plus élevé, tandis qu'il était nettement plus bas dans les régions les moins peuplées et où la densité de la population était également très basse : l'Artois, le Luxembourg, la Frise¹⁹.

Nous nous sommes étendus sur ces données quantitatives pour indiquer que des très grandes villes, celles de plus de 30 000 habitants environ vers

18 Voyez pour cette discussion méthodologique Myron P. GUTMANN, « General Report The Dynamics of Urban Decline in the Late Middle Ages and Early Modern Times Economic Response and Social Effects », dans *Ninth International Economic History Congress Bern 1986 Debates and Controversies*, p. 25-31

19 DE VRIES, *European Urbanization*, p. 29, W. P. BLOCKMANS, G. PIETERS, W. PREVENIER, R. W. M. VAN SCHAİK, « Tussen Crisis en Welvaart sociale veranderingen 1300-1500 », dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, vol. 4, Haarlem 1980, p. 48-51, Walter PREVENIER — Wim BLOCKMANS, *Les Pays-Bas Bourguignons*, Paris 1985, p. 391, W. BLOCKMANS, « Verwirklichungen und neue Orientierungen in der Sozialgeschichte der Niederlande im Spätmittelalter », dans W. EHBRECHT und H. SCHILLING, *Niederlande und Nordwestdeutschland (Stadtforschung A/15)* Cologne-Vienne 1983, p. 45-51

l'ensemble des forces interactives, c'est à dire le système d'états. Ces constatations nous amènent à considérer de plus près ces facteurs, tout en gardant en mémoire la nécessité de différencier selon les types d'états.

Le caractère commun qui nous permet de définir ces trois types comme appartenant à la catégorie générale d'État, tient au contrôle des moyens de violence physique. Max Weber et Norbert Elias jugent que la caractéristique ultime et principale d'un État réside dans la prétention de monopoliser l'usage légitime de la violence physique (*Gewaltsmonopol*). Cela ne signifie pas que les États ne pouvaient se maintenir que par l'exercice de ce pouvoir; mais quelles que soient les fonctions que les États puissent s'être attribuées, ils ont tous en commun, qu'en dernière instance ils peuvent avoir recours à la violence et qu'originellement ils en dérivent leur propre existence et le tracé de leurs frontières. Dans cette tradition, nous adoptons la définition de Charles Tilly : indépendamment de leur nature et leurs dimensions, les États sont des institutions relativement autonomes, centralisées et différenciées « dont les agents prétendent de contrôler avec plus ou moins de succès les plus importants moyens de violence dans un territoire »¹⁶.

Elias estimait également important le monopole de la taxation; en fait ce facteur n'est pas indépendant du contrôle des moyens de violence physique qui permet de lever des taxes. D'autre part, on peut retourner l'argument parce que l'accumulation de moyens de violence n'est concevable sans prélèvements que dans des sociétés très peu évoluées. Toutefois, la taxation n'est qu'un des moyens pour atteindre le but général, l'exercice du pouvoir; le pouvoir étant défini comme la possibilité de réduire la liberté de choix d'autrui, les moyens de persuasion, donc en dernier lieu la force physique, doit être admis comme le critère le plus général.

Les réseaux urbains

Deux livres récents ont attiré l'attention sur l'urbanisation en Europe dans ses rapports avec les systèmes économiques et politiques. Jan De Vries a démontré clairement que vers 1500 il y avait trois pôles majeurs de « potentiel urbain » : Naples, l'Italie du Nord et la zone de Bruges à Anvers. Il constate une corrélation étroite entre les dimensions démographiques d'un réseau urbain et ses fonctions économiques comme centre d'une économie-monde telle que l'a définie Fernand Braudel¹⁷. Aucun de ces centres du capitalisme commercial n'était une capitale dans un état territorial ou composite. Au contraire elles commandaient plutôt des cités-état, comme ce serait le cas, bien que sous une forme différente, d'Amsterdam aux XVII^e-XVIII^e siècles. Les villes flamandes et brabançonnaises se trouvaient incorporées dans un état composite à la fin du XIV^e et au XV^e siècle. Les premières surtout ont lutté durement pour sauvegarder leur autonomie vis à vis de cet état, à

16. Charles TILLY, « War Making and State Making as Organised Crime », dans : P.B. EVANS, D. RUESCHEMEYER, Th. SKOCPOL, *Bringing the state back in*, Cambridge, 1985 p. 170.

17. Jan DE VRIES, *European Urbanization 1500-1800*, Cambridge 1984, p. 159-160, et Charles TILLY, « Space for Capital, Space for States », dans *Theory and Society*, 15 (1986) p. 301-309.

travers une série de révoltes longues. La révolution des Pays-Bas dans le dernier tiers du XVI^e siècle est la continuation logique de cette épreuve de forces séculaire entre les grandes villes et l'état; la Hollande, fortement urbanisée depuis le XV^e siècle, s'est alors jointe aux contrepoints des principautés méridionales. Le déroulement de cette révolution et la manière dont elle a contribué au déplacement du centre de l'économie-monde d'Anvers vers Amsterdam, en dehors donc de l'état composite des Habsbourg, confirment la thèse qui semble se dégager des chiffres et des cartes de De Vries : du XIV^e au XVII^e siècle, les centres du capitalisme commercial se trouvent en dehors des états territoriaux ou composites gouvernés par des monarchies féodales. Lorsqu'il y avait quand-même incorporation d'une métropole dans un tel état, un conflit dur s'annonce.

Quittons le niveau des sommets pour observer l'urbanisation en général. Pour le bas moyen âge, on peut avancer le nombre minimal de 2 000 habitants pour définir le phénomène urbain; on peut le classifier en choisissant des paliers au double de la classe inférieure¹⁸. En distinguant ainsi 5 classes de villes (au moins 2 000 habitants, 4 000, 8 000, 16 000 et 32 000), deux zones de haute urbanisation se prononcent selon le nombre et la densité de grandes villes : l'Italie et les Pays-Bas méridionaux. Dans cette dernière région, on note vers 1500 la présence de 4 villes de la catégorie supérieure, à savoir (par ordre de grandeur) Gand, Anvers, Bruges et Bruxelles. Elles se trouvent à une distance de 120 kilomètres au maximum. Sept villes appartiennent à la catégorie de 16 à 31 900 habitants, à savoir Malines, Bois-le-Duc, Liège, Lille, Saint-Omer, Arras et Louvain. La dernière est située à une vingtaine de kilomètres de Bruxelles, la première est distante aussi de vingt kilomètres environ aussi bien d'Anvers que de Bruxelles. Jan De Vries a calculé le nombre de villes avec au moins 10 000 habitants. Pour le Nord-Ouest de l'Europe vers 1500, il en a dénombré 30; selon les données les plus récentes, les Pays-Bas bourguignons en comptaient certainement 24. Le nombre de villes ayant entre 2 000 et 16 000 habitants s'y élève à 75. Aucune ville des Pays-Bas septentrionaux n'atteignit le palier de 16 000 avant 1500. Dans l'ensemble des Pays-Bas, 34 % de la population vivait dans des villes (définies ici seulement selon le critère juridique). La Hollande et la Flandre avaient un taux d'urbanisation plus élevé, tandis qu'il était nettement plus bas dans les régions les moins peuplées et où la densité de la population était également très basse : l'Artois, le Luxembourg, la Frise¹⁹.

Nous nous sommes étendus sur ces données quantitatives pour indiquer que des très grandes villes, celles de plus de 30 000 habitants environ vers

18 Voyez pour cette discussion méthodologique Mylon P. GUTMANN, « General Report The Dynamics of Urban Decline in the Late Middle Ages and Early Modern Times Economic Response and Social Effects », dans *Ninth International Economic History Congress Bern 1986 Debates and Controversies*, p. 25-31

19 DE VRIES, *European Urbanization*, p. 29, W. P. BLOCKMANS, G. PIETERS, W. PREVENIER, R. W. M. VAN SCHAİK, « Tussen Crisis en Welvaart sociale veranderingen 1300-1500 », dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, vol. 4, Haarlem 1980, p. 48-51, Walter PREVENIER — Wim BLOCKMANS, *Les Pays-Bas Bourguignons*, Paris 1985, p. 391, W. BLOCKMANS, « Verwirklichungen und neue Orientierungen in der Sozialgeschichte der Niederlande im Spätmittelalter », dans W. EHBRECHT und H. SCHILLING, *Niederlande und Nordwestdeutschland (Stadtforschung A/15)* Cologne-Vienne 1983, p. 45-51

1500, nous permettent de faire des constatations au sujet du réseau urbain qui se développe nécessairement dans leur orbite; en plus, une haute densité de population rurale accompagne inévitablement un haut degré d'urbanisation. Le critère proposé par Jan De Vries nous permet donc de cerner une réalité socio-économique assez complexe.

Passons au deuxième livre récent sur l'urbanisation en Europe, celui de Paul Hohenberg et Lynn Lees. Ces chercheurs américains ont élaboré l'ancienne théorie géographique des places centrales en insistant sur le fait que les grandes villes multi-fonctionnelles forment une jonction entre une unité régionale et le monde extérieur. Un réseau urbain est donc axé vers une métropole qui assure les liens avec l'économie-monde; les villes moins importantes tournant dans son orbite se situent dans une hiérarchie déterminée par le coût des services spécialisés dans un certain espace²⁰. Ces éclaircissements théoriques nous aideront à préciser le fonctionnement politique des villes au niveau de leurs relations extérieures.

A ce point, Paul Hohenberg et Lynn Lees s'expriment très clairement au sujet des rapports entre réseaux urbains et états. « Les villes jouaient un rôle double dans le système politique de l'Europe au début des Temps Modernes, dépendant de leur localisation géographique et de l'intensité régionale d'urbanisation. Liées par et munies des ressources du commerce, de la production proto-industrielle et de la haute finance, les villes retardaient le développement des états nationaux jusque bien après 1800. A l'ouest et à l'est du noyau, où les monarques postféodaux pouvaient les dominer avec leurs armées, les villes furent réduites au rôle d'agents de centralisation par des princes dont le but était de nouer ses territoires toujours plus fermement à la couronne. »²¹.

Selon Fernand Braudel, par contre, « la carte de l'économie-monde, avec le survoltage de ses zones centrales et ses différences concentriques, risque de correspondre assez bien à la carte politique de l'Europe. Au centre de l'économie-monde se loge toujours, en effet, fort, agressif, privilégié, un État hors série, dynamique, craint et admiré tout à la fois ». Braudel considère « gouvernement et société (comme) un seul ensemble, un seul bloc »²². Si les choses étaient si simples, on se passerait aisément des efforts des sciences politiques. S'il est vrai qu'à la fin du moyen âge, les états territoriaux ou composites ont pu étendre leur puissance surtout dans les régions les moins urbanisées d'Europe, et que les centres du capitalisme commercial se trouvaient en dehors de ces états ou entraient en conflit avec eux, quelles sont alors les causes de cet antagonisme ?

Pour répondre à cette question, je propose de regarder un peu en détail quelques développements dans les relations externes des villes dans quelques-unes de ces régions-clé où la densité urbaine aurait pu retarder l'installation des états nationaux. Lorsque j'étudiais les structures et le fonctionnement des assemblées représentatives en Europe, je pouvais conclure à une forte

20. Paul HOHENBERG — Lynn LEES, *The Making of Urban Europe, 1000-1850*, Cambridge 1985, p. 4-5.

21. HOHENBERG-LEES, *Making of Urban Europe*, p. 170, également cité par TILLY, « Space », p. 302.

22. Fernand BRAUDEL, *Le Temps du Monde*, Paris, 1979, p. 12-44, spécialement 39.

corrélation entre le niveau d'urbanisation et le développement d'un certain type de représentation. Dans les zones de haute urbanisation, les élites urbaines créaient des systèmes de réunions fréquentes et informelles dans le cadre de leur région et, en dehors de celle-ci, avec d'autres autorités urbaines ou princières. Ces négociations concernaient en majeure partie des questions d'ordre économique : le maintien des relations commerciales, y compris les aspects monétaires, juridiques et diplomatiques. Les monarques pouvaient figurer comme partenaires ou comme parties dans les négociations, mais il n'en étaient certainement pas les instigateurs.

D'autre part, les monarchies féodales régnant dans des territoires ruraux, connaissaient le système des grandes assemblées d'états, tenues une fois par an dans les meilleurs cas et dominées par les grands propriétaires fonciers, cléricaux et laïcs. C'étaient les monarques qui convoquaient ces assemblées pour résoudre leurs problèmes d'ordre fiscal, militaire ou dynastique.

Des formes transitoires pouvaient se manifester entre ces deux types. Ainsi, le Grand-Maître de l'Ordre teutonique, prince de l'Empire, exerçait son influence dans les villes de la basse Vistule, toutes membres de la Hanse germanique. Au cours du xv^e siècle, elles développaient néanmoins un système représentatif régional. Elles se réunirent en moyenne cinq fois par an pour discuter de leurs intérêts économiques. Elles firent même enregistrer leurs débats, faisant preuve d'une bureaucratisation assez moderne²³. Ce modèle peut être observé également dans d'autres régions où la commercialisation de l'agriculture ou le passage de grandes routes rendaient nécessaires des coalitions entre propriétaires fonciers et marchands urbains. D'autres exemples en sont probablement l'Angleterre jusqu'au milieu du xvi^e siècle, l'Artois, la Picardie, l'Aquitaine, la Bourgogne, le Languedoc, le Piémont et la Catalogne.

Un cas extrême fut celui des cités-état du Nord de l'Italie. L'absence d'une puissance externe, en mesure de mettre en balance les forces antagonistes, y mena à la domination pure exercée par les grandes villes sur les petites et leur arrière-pays. L'équilibre relativement stable entre les républiques interdisait que l'une d'entr'elles puisse s'élever à l'hégémonie sur toute la péninsule. Ce cas illustre, aussi bien que celui des certaines d'états princiers dans l'Empire, le fait que la tendance à la monopolisation du pouvoir, observée par Elias, peut bien se bloquer à un certain niveau d'équilibre, pour autant que les conditions socio-économiques restent globalement les mêmes²⁴.

Les zones de haute urbanisation sont situées dans des conditions géographiques particulières. Elles se trouvent toujours le long de côtes et aux bords de grandes rivières, souvent près de l'embouchure ou d'un croisement

23 K GORSKI, « La structure économique et sociale de l'état de l'Ordre teutonique en Prusse (xiv^e-xv^e siècle) », dans *Annali di storia economica e sociale*, 7 (1968) p 278-292, « Institutions représentatives et émancipation de la noblesse Pour une typologie des assemblées d'États au xv^e siècle », dans *Studies presented to the International Commission for the History of Representative and Parliamentary Institutions*, 52 (1975), p 133-147

24 W P BLOCKMANS, « A Typology of Representative Institutions in Late Medieval Europe », dans *Journal of Medieval History*, 4 (1978) p 189-215

avec d'importantes routes terrestres. La densité typique pour le plus haut degré d'urbanisation n'est atteinte que dans des aires relativement restreintes. La combinaison de distances assez courtes et de bonnes facilités de transport favorisait la prise de contact par les autorités des différentes villes. Ces pourparlers furent rendus nécessaires par les problèmes d'ordre économique, juridique et politique que provoquait un intense trafic commercial à longue distance.

Depuis les tout premiers développements de ce commerce, les marchands de différentes villes fréquentant les mêmes routes se sont organisés pour protéger leurs personnes et leurs biens contre toutes sortes de bandits, pirates ou chevaliers-brigands. Ces associations appelées *hanse*, parfois *gilde*, sont mentionnées dans les villes flammandes de Saint-Omer et le Gand dès le milieu du XIII^e siècle. Au cours du XIII^e, les marchands provenant de différentes villes et faisant le commerce en Angleterre, se groupèrent dans la « Hanse flamande de Londres ». Ceux qui, en Flandre et en Brabant, fréquentaient les foires de Champagne, s'organisaient en la « Hanse des XVII^e villes », un nombre vite dépassé dans la pratique²⁵.

Ces associations d'auto-défense marchande étaient liées intimement aux autorités urbaines recrutées dans leur sein. La révolution sociale de 1302 mettait un terme à cette ploutocratie. Cela explique pourquoi en Flandre, la fonction de protection du commerce international fut assurée dorénavant par les magistrats urbains et passa donc du secteur privé au secteur public. Au cours des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, les villes de Flandre, de Brabant, de Zélande et de Hollande organisèrent avec une grande régularité chacune des dizaines de conférences par an avec les participations variables selon les besoins, sur le plan régional, territorial ou supra-territorial. La plupart en était consacrée aux intérêts économiques.

Ce modèle représentatif ne diffère pas fondamentalement du développement que parcourut la hanse germanique avec un léger décalage. Elle connut la même origine comme une série d'organisations régionales de marchands visant à protéger une route spécifique. Les marchands de Cologne jouissaient d'un privilège à Londres avant 1130, ainsi que d'un dépôt, le *Guildhall*. Lübeck devint l'autre métropole principale, orientée vers la Mer baltique et associée avec des villes côtières. Des ligues de marchands s'étaient formées dans la zone Wende, en Westphalie, en Saxe, en Prusse et les parties orientales du Baltique, et autour de la Zuiderzee. En 1282, les marchands du groupe rhénan dirigés par Cologne s'unirent avec celles des parties dites orientales dans la « Hanse des Germaniques » qui était toujours une organisation privée.

Le passage à une ligue de villes se situe en 1356, lorsqu'une réunion générale des villes hanséatiques décida d'installer des ambassades auprès de princes étrangers, une compétence qu'on pourrait qualifier comme typique d'états. Pendant deux à trois siècles, près de 200 villes-membres se laissèrent représenter ainsi, bien que les prérogatives de l'assemblée générale, le *Hanse-tag*, illimitées en théorie, ne fussent appliqués et respectés que par les

25. H. VAN WERVEKE, « Das Wesen der Flandrischen Hansen », dans : *Hansische Geschichtsblätter*, 76 (1958) p. 7-20, réimprimé dans ses *Miscellanea Mediaevalia*, Gand 1968, p. 88-103.

membres intéressés. Avant 1400, elle se réunit une fois tous les deux ans, entre 1400 et 1480 une fois tous les quatre ans seulement. Le problème de la continuité ne put être résolu par Lübeck malgré des tentatives pour introduire des contributions militaires et fiscales fixes au cours du xv^e siècle. La Hanse dépendait toujours du volontarisme des partenaires qui parfois étaient trouvés en dehors de l'organisation comme c'était le cas lors de la coalition avec les villes de Hollande et de Zélande contre le Danemark en 1370-85²⁶.

La plupart des villes importantes de la Hanse germanique n'avaient que de faibles liens avec des seigneurs locaux ou des princes territoriaux. La diversité des droits féodaux leur offrait même l'occasion de tirer du profit des antagonismes entre comtes, ducs, évêques, rois et même l'empereur. Il est clair que ces villes qui dominaient le commerce sur la Mer Baltique et sur la Mer du Nord, étaient parfaitement en mesure de régler leurs affaires internationales sans l'intervention durable à leur côtés de quelque prince territorial. Evidemment ils se faisaient payer leurs services par les producteurs, les consommateurs et les concurrents.

Mais la Hanse restait faiblement structurée et impuissante à exercer dans son ensemble et régulièrement des fonctions étatiques. Je vois trois causes à cette stagnation :

1. Les distances extrêmes entre les membres — de Londres à Novgorod — favorisaient plutôt des contacts régionaux que des assemblées générales et une centralisation réelle;
2. Les intérêts des membres étaient souvent divergents;
3. Aucun centre ne pouvait imposer sa domination, soit par sa localisation géographique ou par son emprise économique.

Au milieu du xv^e siècle, Cologne comptait 30 000 habitants, Lübeck 25 000, Dantzig 20 000, Brême 17 000, Hambourg 16 000 et ainsi de suite. Des villes importantes sans doute, mais aucune n'atteignit la catégorie supérieure de 32 000 et plus que nous distinguons auparavant. En plus, les différences d'échelle étant toutes graduelles, une organisation égalitaire s'imposait. Les villes italiennes, flamandes et brabançonnnes pouvaient dominer plus effectivement leur région que les grandes villes hanséatiques.

Il est évident que les déterminantes du développement des réseaux urbains étaient essentiellement géographiques et économiques. La nécessité de nourrir de grandes populations rendait inévitable le recours au transport naval et souvent maritime. Les côtes, les rivières, les croisements de routes offraient donc les meilleures locations pour les métropoles. Les intérêts de ces villes, et donc leurs buts politiques étaient logiquement dictés par les besoins primaires, toujours pressants dans l'économie de survie que restait d'abord quand-même celle de l'Ancien Régime. L'approvisionnement posait de graves problèmes que toute autorité urbaine se devait d'attaquer. Une ville de 20 000 habitants mangeait les surplus de 150 villages²⁷. Il est logique que

26. Philippe DOLLINGER, « La Hanse : développement d'une institution médiévale », et Jürgen ELLERMAYER, « Les élites », dans : A. D'HAENENS, *Le Monde de la Hanse*, Anvers 1984, p. 391-403 et 105-115.

27. R. VAN UYTVEN, « L'approvisionnement des villes de l'Europe occidentale au Moyen Age et aux Temps Modernes », dans *Flaran*, 5 (1983) p. 75-116, spéc. 79.

les magistrats aient donc dû réglementer le commerce des vivres et la juridiction de propriétés rurales de leurs concitoyens. Dans la même veine, la production industrielle urbaine fut protégée par des règlements et parfois par la violence. Les grandes concentrations humaines couraient d'énormes risques contre lesquels elles se protégeaient tant bien que mal aux dépens des plus faibles parce que moins nombreux : les petites villes et les villages. Cette hégémonie ne reflétait aucun principe humanitaire ou démocratique, il s'agissait d'un réflexe d'auto-défense.

Dans les villes multi-fonctionnelles, où une large part de la population artisanale travaillait avec des matières premières de provenance lointaine et pour des marchés également lointains, la définition des « zones d'intérêt vital » pour la métropole pouvait englober les routes commerciales à travers tout le continent. Dans la direction de l'arrière-pays aussi bien que dans celle des routes internationales, une métropole tendait à organiser le monde à sa façon. Pas nécessairement plus mal que les alternatives étatiques de l'époque; souvent avec une efficacité et une longévité remarquables, comme le prouvent les villes hanséatiques et italiennes. Notons d'ailleurs que le principe de l'exploitation commerciale outre-mer par des compagnies privées a été appliqué jusqu'au XIX^e siècle; des états modernes ont souvent délégué leurs compétences militaires, juridiques, fiscales et économiques à des sociétés à charte, dans un but d'exploration et d'exploitation coloniales.

Le système installé par les métropoles ne peut donc pas être qualifié d'archaïque en soi; il prouvait son efficacité du point de vue des privilégiés, c'est à dire les habitants des grandes villes, et en particulier leurs élites. L'idée que ce système soit particulariste et rétrograde et donc moins « moderne » que celui des états territoriaux ne peut être maintenue que si la preuve de l'efficacité supérieure de ce dernier sur tous les plans est donnée. Examinons-donc l'alternative qu'offraient les états modernes du XV^e siècle.

VILLES ET ÉTATS

La chronologie et les rapports de force relatifs déterminent le résultat de la confrontation. Il importe de savoir si le développement de l'état est antérieur ou postérieur à celui du réseau urbain. Le second a toujours affaire aux structures préexistantes contre lesquelles il doit s'affirmer. En Angleterre par exemple, les structures étatiques étaient déjà bien en place avant la croissance urbaine. Dans les Pays-Bas, par contre, les réseaux urbains ont précédé la formation d'états territoriaux solides; la formation, au cours du XV^e siècle, d'un état composite, s'est opérée dans un milieu déjà fortement structuré par les grandes villes et, en moindre mesure par les principautés territoriales.

La densité extraordinaire de l'urbanisation a constitué alors un obstacle sérieux à l'extension des pouvoirs de l'État. Les villes avaient élaboré les organisations judiciaires, économiques, fiscales et même diplomatiques qui leur convenaient. Dans un état centralisateur, ces pouvoirs intermédiaires devaient être jugés superflus sinon nocifs. Un exemple concret pourra éclairer cette matière. Depuis le XIII^e siècle, les villes flamandes avaient acquis un

contrôle sur la production et l'évaluation monétaires. Au cours du XIV^e siècle, les comtes se sont procurés de gros revenus en dévaluant fortement leurs monnaies. Sans approfondir le sujet, on peut constater que les effets économiques de ces dévaluations répétées étaient à la longue nuisibles à l'économie de leurs pays. De même, les révaluations excessives de 1407 et de 1410 eurent des effets perturbants sur le marché monétaire. Allant de nouveau dans l'autre sens, les dévaluations que décrétaient pour des raisons fiscales le duc Philippe le Bon de 1425 à 1432 et l'archiduc Maximilien entre 1477 et 1486, contribuaient au désarroi économique de ces périodes²⁸. Dans tous ces cas, il est aisé de constater que les motifs qu'avaient les princes pour changer le cours de leurs monnaies, relevaient d'un autre ordre d'arguments que ceux que chérissaient les milieux commerçants. Le conflit des intérêts était frappant.

Les délégués des villes exprimaient constamment leurs soucis au sujet de la politique gouvernementale; en bon nombre de domaines, leurs intérêts étaient opposés. Les bourgeois désiraient la paix, le libre échange, l'autonomie judiciaire, peu d'impôt, une monnaie forte et stable. La tendance que manifestait l'état bourguignon contrecarrait tous ces désirs : la guerre devient un problème continu à partir de 1465 et en conséquence le commerce international souffrit de blocus, de piraterie et de représailles (vis à vis de l'Angleterre en 1435-1441, vis à vis de la France de 1419 à 1435 et de nouveau depuis 1465. Le système juridique qu'imposait l'état alourdit les procédures commerciales et tendit à infirmer l'hégémonie des grandes villes. Les impôts grimpaient par paliers successifs au triple de 1430-44 à 1530-49²⁹. On comprend dès lors la répétition de révoltes des grandes villes flamandes (1338-47, 1379-85, 1436-38, 1447-53, 1467, 1477, 1482-92, 1537-40) : autant d'expressions d'opposition contre l'incorporation dans un état territorial ou composite dominant. Au cours du XIV^e siècle et même au début du XV^e, les sujets flamands étaient encore assez puissants pour chasser leurs princes et à leur imposer leurs conditions. La jonction de nouveaux territoires avanta-

28 C WYFFELS, « Contribution à l'histoire monétaire de Flandre au XIII^e siècle », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, XLV (1967), p 1113-1135, F et W P BLOCKMANS, « Devaluation, coinage and seignorage under Louis de Nevers and Louis de Male, counts of Flanders, 1330-84 », dans N J MAYHEW (éd.), *Coinage in the Low Countries (880-1500)*, Oxford 1979 (B A R International Series 54) p 69-94, Raymond DE ROOVER, *The Bruges Money Market around 1400*, Bruxelles 1968 (Verhandelingen Kon Vlaamse Academie voor Wetenschappen, 63) p 67-75, W P BLOCKMANS, « La Participation des sujets flamands à la politique monétaire des ducs de Bourgogne (1384-1500) », dans *Revue belge de Numismatique*, CXIX (1973) p 103-133. Dans les années 1430 et 1480, les marchands se plaignaient fréquemment des effets inflationnistes des dévaluations répétées. John H. MUNRO, *Wool, Cloth and Gold The Struggle for Bullion in Anglo-Burgundian Trade, 1340-1478*, Bruxelles-Toronto 1973, John H. MUNRO, « Mint output, money, and prices in late medieval England and the Low Countries », dans Eddy VAN CAU WENBERGHE — Franz IRSIGLER, éds, *Mintings, monetary circulation and exchange rates*, Trier 1984, p 31-122, spécialement 59-60.

29 Marie-Rose THIELEMANS, *Bourgogne et Angleterre Relations politiques et économiques entre les Pays-Bas Bourguignons et l'Angleterre 1435-1467*, Bruxelles 1966, p 56-163, MUNRO, *Wool, Cloth and Gold*, p 93-126. Pour le poids de la fiscalité et de la piraterie en Flandre W P BLOCKMANS, *De Volksvertegenwoordiging in Vlaanderen in de overgang van middeleeuwen naar nieuwe tijden (1384-1506)*, Bruxelles 1978, p 434-439 et 450-454, BLOCKMANS, *Verwirklichungen*, p 52-53, les plaintes des sujets se trouvent intégralement dans W P BLOCKMANS, éd., *Le privilege general et les privileges regionaux de Marie de Bourgogne pour les Pays-Bas, 1477*, Courtrai-Heule 1985 (Anciens Pays et Assemblées d'États LXXX) p 506-516.

geait le monarque qui pouvait faire appel, pour réprimer une révolte, à l'aide de ses autres sujets. Aussi curieux que cela puisse paraître pour nous, les sentiments de solidarité ne dépassaient pas les frontières des principautés territoriales. Les Brabançons, les Hollandais, les Bourguignons, les Artésiens, tous étaient prêts à accorder à Philippe le Bon des subsides extra-ordinaires pour sa guerre contre les Gantois en 1452-53³⁰. La question religieuse sera la première à mobiliser les effectifs sur un plan national au XVI^e siècle. Et pourtant, la résistance des populations urbaines ne restait pas entièrement sans effets. La gabelle sur le sel, proposée par le duc Philippe le Bon à Gand en 1447 qui était à l'origine de sa guerre contre cette ville, disparut définitivement de l'agenda politique dans les Pays-Bas.

Evidemment, les relations entre villes et princes ne peuvent être réduites aux conflits dont nous venons de donner quelques exemples. Dans certains cas, il y a collaboration intéressée de la part de la bourgeoisie, facilitée par le fait que le capital attirait toujours les princes. Ainsi, en 1400-1410, le roi des Romains Ruprecht pouvait obtenir sous forme de prêts de la part des bourgeois des villes de l'Allemagne méridionales, le quadruple des revenus fiscaux annuels de l'Empire. Les bourgeois pouvaient faire usage de cet instrument pour influencer le Roi, en lui refusant leur crédit³¹. La fragmentation du pouvoir dans l'Empire favorisait au Sud comme au Nord le développement de réseaux urbains qu'inspiraient d'autres principes que la « raison d'état ». Tout dépendait toutefois des rapports de force; aucun empereur ne menaçait réellement les intérêts considérés comme vitaux par les grandes villes; une forte tendance de centralisation étatique ne pouvait se développer dans cet Empire à cause de l'équilibre des forces politiques.

Des exemples de collaboration entre bourgeoisies et princes ne font pas défaut; cela semble le cas dans les « bonnes villes de France », tout comme en Flandre au XIII^e siècle³². La raison en est la même : les partenaires ne constituent pas ou pas encore des intérêts inévitablement antagonistes, menaçant des intérêts considérés comme vitaux d'une part ou de l'autre. Telle était également la situation d'Anvers au XVI^e siècle : cette métropole rapidement croissante jouissait de la faveur spéciale des Habsbourg, motivés en partie par des sentiments de revanche sur des villes flamandes plus insidieuses, surtout à cause des avantages financiers que leur offrait la Bourse³³. Mais inévitablement, les besoins d'un Empire étant illimités, les pressions fiscales devenaient trop onéreuses même pour Anvers; la banqueroute de

30 Les villes brabançonnnes acquièrent des parties du domaine ducal et rachètent des redevances au duc C DICKSTEIN-BERNARD, *La gestion financière d'une capitale à ses débuts Bruxelles, 1334-1467*, Bruxelles 1977 (Annales Société royale d'Archéologie de Bruxelles, t 54) p 137-138, la Hollande envoyait 3000 soldats ainsi qu'une flotte de 120 navires A G JONGKEES, « Holland en de Gentse Oorlog van 1452-1453 », dans *Handelingen 17^e Vlaamse Filologencongres*, Louvain 1947, p 63-67, J W MARSILJE, *Het financiële beleid van Leiden in de laat-Beverse en Bourgondische periode ± 1390-1477*, Leyde 1985, p 257 n 55, Richard VAUGHAN, *Philip the Good*, Londres 1970, p 322-328

31 P MORAW, « Deutsches Konigtum und burgerliche Geldwirtschaft um 1400 », dans *Vierteljahrschrift fur Sozial — und Wirtschaftsgeschichte*, 55 (1968), p 289-328

32 Voyez la contribution de B CHEVALIER p 71-85, Wim BLOCKMANS, « Financiers italiens et flamands aux XIII^e XIV^e siècles », dans *Aspetti della vita economica medievale*, Florence 1985, p 194-202

33 BRAUDEL, *Le Temps du Monde*, p 124-126

l'État en 1557 désillusiona les acheteurs de rentes; l'intransigeance du gouvernement au sujet de la question religieuse était également insupportable. En fait celle-ci englobait toute une vision du monde, du rôle de l'individu, de ses responsabilités politiques et économiques, et c'est pourquoi le conflit touchait bien aux fondements de la société. Ce furent les grandes villes flamandes et brabançonnaises qui embrassèrent le calvinisme, qui signèrent avec celles de Hollande l'Union d'Utrecht et qui décidèrent la déchéance du roi Philippe II³⁴. Encore une fois, la logique des métropoles se dressait contre celle de l'état monarchique.

Celui-ci reconquit militairement les Pays-Bas méridionaux, grâce à l'argent américain. Le résultat du point de vue économique et culturel fut désastreux, en ce sens qu'Anvers perdit la moitié de sa population et une bonne partie de ces capitaux, et que le centre de l'économie-monde se déplaçait vers le Nord, en dehors de l'emprise de l'état monarchique. Il faut donc conclure qu'aux XV^e et XVI^e siècles, les états « modernes » répondaient à une dynamique qui ne s'accommodait pas avec celle des métropoles commerciales et de leurs réseaux urbains. La guerre semble en être la raison fondamentale : elle rend nécessaire une bureaucratie centralisatrice tandis qu'elle fait augmenter fatalement le poids fiscal³⁵.

Pourquoi donc les états font-ils la guerre ? Ici, la théorie de Norbert Elias rend des services, ainsi que celle de Hintze. Les états médiévaux, dit Elias, sont le produit de la concurrence des seigneurs féodaux. En principe, la tendance expansionniste est illimitée; elle n'est ralentie ou arrêtée que par la pression de concurrents³⁶. Les structures existantes dans les territoires conquis forment éventuellement des forces centrifuges, comme nous l'avons démontré. La logique des monarques des XV^e et XVI^e siècles est toujours imprégnée par cette dynamique féodale orientée vers l'acquisition d'autant de territoires possible. Malgré toutes leurs apparences modernes quant aux moyens de gouvernement à l'intérieur, les monarques se montrent, en politique extérieure qu'ils réclament comme leur compétence exclusive, comme les authentiques héritiers de Charlemagne. La motivation ultime de leur politique extérieure réside dans la volonté d'étendre leurs territoires. Dans un espace déterminé comme le continent européen, cela mène à des *zero-sum-games* puisque l'accroissement d'un participant se fait nécessairement au détriment d'un autre. Non seulement les pertes que subit une des « super-puissances » au profit d'une autre donnent lieu à des compétitions acharnées; aussi l'amélioration de la position d'une d'elles grâce à l'incorporation de petites entités non rivalisantes incite à des contre-attaques afin de redresser l'équilibre. Avec Hintze, nous estimons donc que la genèse de l'État moderne ne peut être comprise qu'en tenant compte de la compétition entre états et de leur tendance inhérente à l'expansion, dérivée de la nature proprement féodale des monarchies.

34 Wim BLOCKMANS, « Du contrat féodal à la souveraineté du peuple Les précédents de la déchéance de Philippe II dans les Pays-Bas (1581) », dans *Assemblee di Stati e Istituzione rappresentative nella storia del pensiero politico moderno (secoli XV-XX)*, Rimini 1983, p. 135-150

35 Wim BLOCKMANS, « Finances publiques et inégalité sociale dans les Pays-Bas aux XIV^e-XV^e siècles », dans J.P. GENET et M. LE MENÉ, éd., *Genèse de l'État Moderne Prélèvement et redistribution*, Paris 1986, p. 77-90

36 Bernard GUENEE, « Espace et État dans la France du bas Moyen Âge », dans *Annales E S C* 26 (1971), p. 399-406

Cette tendance à l'expansion s'opère selon les mécanismes des avantages d'échelle et d'efficacité relative. Un ensemble territorial plus grand peut mobiliser plus de moyens qu'un territoire petit d'une même composition. Mais il y a aussi des avantages marginaux : les vides sont aisément conquis mais difficiles à retenir. Stein Rokkan a déjà remarqué que les caractéristiques socio-économiques d'une région déterminent les ressources disponibles. Par conséquent, le processus de la formation d'états subit l'influence des structures existantes antérieurement. En général, la monétarisation et la commercialisation facilitent en un premier temps l'exercice d'un contrôle central ; dans une société agraire, la mobilisation de ressources requiert beaucoup plus de pression et d'organisation³⁷. L'urbanisation facilite donc en une première phase la genèse d'états territoriaux comme les produits d'une alliance des monarques avec les bourgeois contre les grands propriétaires fonciers qui peuvent défier le prince. Du moment que la croissance des villes en fait les premiers concurrents du pouvoir monarchique, les alliances sont renversées. Il dépend alors du rapport de forces — densité urbaine, avantages d'échelle, efficacité relative — selon que c'est le prince qui gagne, ou bien les villes.

Il est toutefois certain qu'en matières économiques, les réseaux urbains constituaient les formes de contrôle les plus aptes au capitalisme commercial. Si les métropoles faisaient la guerre, il s'agissait de défendre leurs intérêts économiques ; elles menaient des guerres dont les objectifs étaient en principe limités³⁸. Pour les monarchies féodales par contre, la guerre était un but en soi qui entraînait tous les autres engrenages de l'État moderne : dette publique, pression fiscale, bureaucratization, corruption, vénalité³⁹. Par ces mécanismes, l'État moderne créait un climat étouffant à la longue les centres de l'économie-monde.

Le capitalisme commercial était également expansionniste et accumulateur par définition. Seulement, à la différence des monarchies féodales, il ne s'orientait pas sur des territoires mais sur des capitaux mobiliers, sur le mouvement à longue distance, souvent par mer et le long des côtes. Il créait des routes, des *ports-of-trade*, des factoreries, « des archipels de villes ». Sa mobilité explique la facilité avec laquelle ses centres de gravité pouvaient se déplacer afin de rechercher toujours la combinaison la plus rentable de facteurs de production. Seulement, les réseaux urbains faisaient, eux-aussi, partie du système d'états européens. Ainsi, ils risquaient de devenir les victimes de l'expansionnisme des états territoriaux ou composites. Ce fut le cas de

37 S. ROKKAN, « Dimensions of State Formation and Nation-Building a possible paradigm for research on variations within Europe », dans TILLY, *Formation National States*, p. 574-581

38 Bien entendu, la rivalité entre métropoles commerciales pouvait prendre des allures qui ne peuvent plus être qualifiées d'instrumentales. Pourtant, dans la guerre de Chioggia (1378-1381) Gênes et Venise se disputaient encore le contrôle du commerce avec l'Orient. La tendance à l'aristocratisation des sociétés urbaines et l'apogée de dynasties princières indiquent une évolution vers les mécanismes poussant les états territoriaux. Voyez BRAUDEL, *Le Temps du Monde*, p. 22

39 H. DUBOIS ed., *Local and International Credit in the Middle Ages and the 16th Century* (Berne 1986 (9th International Economic History Congress)), W. P. BLOCKMANS, « Patronage and Corruption as symptoms of incipient state formation in the Netherlands, 14th-16th centuries », dans ANTONI MACZAK, éd., *Patronage-Khental Verhalmnisse in Europa*, Oldenbourg 1987

l'Italie à partir du 1494, et des Pays-Bas aux xv^e et xvi^e siècles. La mobilité du capitalisme préservait la continuité du système, tout en sacrifiant certaines localisations. L'appartenance inévitable à un système d'états obligeait les réseaux urbains à se défendre dans des guerres entamées par les monarchies féodales, et donc à évoluer dans le sens des états monarchiques ou de périr.

Ce n'est qu'au temps du mercantilisme que des desseins de l'État pouvaient se conformer à ceux du capitalisme qui tendait alors à devenir industriel. L'accroissement des moyens de production en est l'explication fondamentale. Dans la seconde moitié du xx^e siècle, la croissance des systèmes de production a de nouveau dépassé les limites des États. Exception faite pour les xviii^e et xix^e siècles, c'est-à-dire pour le temps des marchés nationaux, le capitalisme et les États ont toujours entretenu des relations extrêmement tendues.

Wim BLOCKMANS

Université de Leyde